

**DIRECTION  
DES  
CONTRIBUTIONS DIRECTES**

---

Circulaire du directeur des contributions  
L.I.R. n° 94/2a du 19 avril 2004

L.I.R. n° 94/2a

**Objet: Régime fiscal des organistes d'église.**

A partir de l'année 2003, la note de service L.I.R./N.S. n° 132bis du 29 mai 1990 est remplacée par la circulaire L.I.R. n° 94/2a du 19 avril 2004.

Le Directeur des Contributions,